



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2021

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Finances

- **a décidé** de lancer des études pour le projet de transformation des bâtiments de l'ancien site de l'école maternelle en résidences pour personnes âgées, qui dans un premier temps, porteront sur la réalisation d'un chauffage géothermique du site, comprenant :

Postes de dépenses	Montants TTC en €
- une étude thermique des bâtiments	2 304,00
- une étude de faisabilité Géothermie	3 072,00
- la rédaction d'un rapport et présentation des conclusions	1 344,00
- une étude sur le potentiel géothermique	8 089,92
- la création d'un forage	62 547,00
TOTAL	77 356,92

- **a décidé** de déposer une demande d'aide auprès de l'ADEME pour le financement de ces études et travaux selon une participation escomptée de 46 414,15 €, soit un reste à charge de 30 942,77 €.

- **a validé** les devis suivants :

Fournisseurs	Prestations	Coût HT en €
METIVIER Kevin	Acquisition d'une motobineuse	582,00
Signalétique Vendômoise	Panneaux de signalisation et numérotation des habitations	771,10
JPA Terrassement	Création d'un casier à compost au cimetière	1 550,00

- **a pris connaissance** de la validation par M. le maire des devis suivants :

- Devis de M. Zahan pour la réalisation d'une chape allégée dans la salle de bain du logement 15 rue de la mairie pour un montant de 270 € HT,
- Devis de l'entreprise Van Ingen pour la recherche d'une source pour le projet de forage géothermique s'élevant à 200 € HT.

Domaine et Patrimoine

- **a donné son accord de principe** sur la demande d'aliénation du chemin rural n° 166 dit de la Reignère.

Intercommunalité

- **a émis** un avis favorable sur le contenu du pacte de gouvernance élaboré par la CC Loches Sud Touraine qui a pour objectif de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de

l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien, tout en s'interrogeant sur la réelle mise en application de ces propositions.

Urbanisme

- **est informé** qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel portant sur la construction de deux habitations sur un terrain situé en limite de bourg a été refusée par les services de la Direction Départementale des Territoires au prétexte que le terrain se situe en dehors des parties urbanisées de la commune. M. le maire informe de sa volonté de ne pas signer ce refus de certificat. Le Conseil Municipal appuie cette décision en faisant valoir l'intérêt communal du projet.

Divers

- **n'a pas souhaité** exercer son droit de préférence suite à la vente d'une parcelle boisée cadastrée section XN n° 1 sis La Chabotterie d'une contenance de 02 ha 66 a 00 ca.

- est informé :

- qu'une demande de logement d'urgence avait été faite pour une personne non domiciliée sur la commune, cependant entre temps une autre solution a été trouvée par cette personne ;
- que la charte de ruralité mise en place pour l'école pour une durée de 3 ans, permettant le maintien de 5 classes/6 professeurs avec priorité au CP et au CE1 sur le Regroupement Pédagogique de l'Indrois, arrive à échéance et qu'elle ne pourra pas être reconduite. Une proposition de répartition des classes doit être proposée. M. le maire a indiqué vouloir conserver les deux classes présentes sur la commune ;
- que la CC Loches Sud Touraine procède actuellement au recrutement d'une personne pour exercer la mission de mise en conformité au regard du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) de la CC Loches Sud Touraine et des communes adhérentes au service commun RGPD.

Le Maire,
Nisl Jensch

Affiché le 19.02.2021